

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 586

Artikel: Salaire égal...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264035>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

c'est tout ce qu'il y a de plus normal si l'on ne veut pas le voir « rendre » moins et manifester bientôt des troubles dus à la sous-alimentation. Mais cela ne suffit pas. Ces substances nutritives productrices de calories ne peuvent pas être utilisées normalement et remplir leur tâche nutritive si certains facteurs appelés accessoires ne sont pas de la partie. Or lorsque ces facteurs, les vitamines, font défaut, se produisent des maladies par carence (*Mangelkrankheiten*) dont il ne faut pas se rire impunément ! Aussi la première chose à faire pour éviter d'être atteint d'une carence quelconque est de varier son régime autant que faire se peut, et de consommer des aliments, frais. La fraîcheur est une indication formelle, car elle signifie une teneur aussi élevée que possible en principes protecteurs vitamines, en vitamines C. surtout. Mais il ne faudrait pas se méprendre sur ces indications générales.

Nous constatons, par exemple, que la rumeur publique accordée à tous les fruits, (dont nous ne discutons nullement la valeur nutritive générale due à la présence d'éléments divers précieux), une forte teneur en vitamines. Or ce n'est pas exact, car il y a des variations très marquées du taux de ces substances selon leur durée de conservation et l'espèce considérée. De tables précises que l'on peut consulter, il résulte, par exemple, que si le faux-fruit d'églantier est une source de vitamine C, la pomme fait piètre figure, et n'en contiendrait en moyenne et à l'état frais que de 2 à 25 mg par 100 grammes, alors que les baies sus-nommées arrivent à accuser une teneur de 1000 et 1500 mg par gr. ! En d'autres termes, rien n'est plus dangereux que de généraliser dans un domaine que la science n'a pas encore exploré de façon tout à fait complète, ou dont les données sont méconnues du grand public. Et puis, il y a la cuisson souvent mal comprise qui « tue » les aliments et les altère profondément, lorsque par surcroît des cristaux de soude sont ajoutés aux eaux de façon à faciliter et à rendre plus rapide les opérations culinaires. Plus on étudie ces questions, plus on se rend compte de la nécessité d'une instruction pratique et générale de la femme, car des erreurs commises quotidiennement, en s'accumulant peuvent exercer des effets désastreux sur la santé publique, en rendant précaire la résistance organique et nerveuse.

C'est de la sorte que nous pouvons dire ici avec les hygiénistes que, malheureusement, la part faite dans l'alimentation au pain est devenue insuffisante, soit que l'on en veuille moins qu'avant, soit que le degré de mouture plus élevé de la farine lui ait enlevé des consommateurs gourmands et avides de pain blanc. Selon des médecins très connus, ceci serait même la cause des nombreuses carences en vitamine B dont souffre notre population européenne. Quant à la populaire pomme de terre, sa richesse en vitamine C, à l'état cru, est peut-être suffisante pour couvrir les besoins organiques au début de la saison, mais il faut cependant tenir compte de deux facteurs non négligeables : la cuisson et l'encavage qui détruisent en notable proportion, dans la majorité des cas, le facteur C. appelé anti-infectieux. Disons encore que les graisses et certaines huiles végétales, utiles à l'organisme humain comme source de calories, lui apportent aussi des vitamines, mais qui risquent avec le rationnement de se raréfier et d'entraîner des désordres nouveaux ou d'accroître des troubles existant surtout chez les écoliers, et les enfants en pleine période de croissance.

Dès lors, la femme suisse a beaucoup à faire. Elle doit se multiplier pour assurer à chacun, jeunes et vieux, une ration quotidienne qui assure le maintien de la santé publique. Elle ne pourra y parvenir que par l'observation des règles modernes de l'alimentation rationnelle, tenant compte dans la plus large mesure possible des vitamines, des sels minéraux et de tous les éléments protecteurs dont nous avons besoin en quantités déterminées. Si ce « seuil de besoin » n'est pas atteint, alors nous courrons le risque de voir se développer les maladies par carence sous toutes leurs formes, et avec tous les degrés d'intensité.

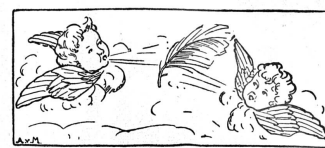
C'est donc à la femme de s'inspirer de la science de la nutrition, très avancée dans notre pays, et d'en assurer la diffusion. Dr. L.-M. S.

Cri d'alarme L'éternelle confusion du « cumul »,

«... Dans la langue générale, jouissance simultanée de plusieurs emplois ou plusieurs traitements », dit Littré, qui ajoute : « en jurisprudence, cumul des peines ». Par quoi, il n'est rien de plus clair, dans le langage de France, le cumul est l'acte d'une seule personne, attendu qu'il ne viendra jamais à quiconque l'idée de dire que deux bandits condamnés, l'un à être pendu, l'autre à être emprisonné, ont « cumulé » ces deux peines !

Et cependant, c'est sur le foi de ce terme complètement inexact que se livre toute la bataille engagée contre le travail des femmes mariées. Alors qu'il y aurait cumul là seulement où le mari, ou la femme, ou encore tous les deux, occuperaient chacun individuellement deux ou trois postes rétribués, on néglige complètement le fait, de première importance pourtant, qu'il y a en jeu deux personnes, dont ni l'une ni l'autre n'a perdu de par le lien conjugal sa capacité de personnalité indépendante. Et ceci va malheureusement beaucoup plus loin qu'une simple querelle de grammaire, de logique ou de bon sens : voyez tous les arrêtés gouvernementaux, tous les projets législatifs portant le titre « contre le cumul », qui s'attaquent uniquement à la femme en la mettant dans l'impossibilité d'exercer une profession.

Voyez notamment le projet d'arrêté législatif que M. Dethiollaz, député chrétien-social, a déposé le 15 février au Grand Conseil de Genève, et qui est plus dangereux que tous ceux qui l'ont précédé, parce qu'il ne se limite pas à un seul canton, mais vise l'ensemble de la Confédération. M. Dethiollaz, en effet, voudrait charger le Conseil d'Etat de « demander dans le plus bref délai au Conseil Fédéral de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour supprimer dans l'ensemble du pays les cumuls d'emploi entre conjoints, dans la mesure où le gendre du chef de ménage permet d'assurer la vie normale de la famille ou du ménage. Cette suppression devra intervenir aussi bien dans les activités relevant de l'initiative privée que des administrations fédérales, cantonales, communales ou de droit public... Les cantons seront chargés notamment de fixer, en tenant compte des circonstances locales et des charges de familles des intéressés, les taux de revenus au delà desquels les doubles gains sont interdits ».



DE-CI, DE-LÀ

Succès féminins.

Miss Caroline Haslett, présidente de la Société britannique des Femmes ingénieurs, a été nommée conseillère au Ministère du travail, spécialement pour tout ce qui concerne la formation professionnelle des femmes.

Ne nous arrêtons plus aux grosses erreurs d'expression que contient ce texte (« cumul d'emplois entre conjoints », « doubles gains ») mais voyons immédiatement ce qui en résulterait si par malheur il était adopté. En première ligne, une insupportable inquisition dans la vie privée de nombreux ménages : « Monsieur, combien gagnez-vous comme médecin, dentiste, avocat professeur ?... C'est suffisant, c'est même trop pour entretenir votre famille : par conséquent, Madame, il vous est interdit de pratiquer, de plaider, d'enseigner. Ce que vous ferez ? le ménage, bien sûr. Vous renverrez votre bonne, vous remplacerez vous-même votre lingère, votre femme de ménage. Ce qu'elles feront, elles ?... mon Dieu, elles chercheront autre chose. Vous n'êtes pas bonne cuisinière ? dites-vous ? vous êtes mieux préparée à soigner des enfants malades ou des femmes en couches, à instruire des jeunes filles ? mais puisque nous vous répétons qu'il y a des hommes sans emploi, qui prendront votre place ! Ce sont donc, nous semble-t-il, les carrières libérales, celle qui ont nécessité des études, des sacrifices d'argent et d'années, celles qui sont conditionnées par une vocation, qui seront atteintes en conséquence de ce projet Dethiollaz. Et l'on étonnerait sans doute beaucoup son auteur, un de ceux qui ne cessent de réclamer que l'on protège la famille, en lui prouvant que tout ce qu'il préconise est une invite au célibat ou à l'union libre !...

Lors de la discussion qui a eu lieu au Grand Conseil de Genève, ce même 15 février, seul a pris la parole M. Rossette (socialiste) pour demander que, si l'interdiction est votée, elle soit étendue aussi aux revenus de la fortune : ceci signifie-t-il que le mari d'une femme riche qui exerce lui-même une profession lucrative sera visé par cet arrêté ? qu'un banquier ou un chef d'industrie par exemple ne pourront plus toucher ni traitements ni jetons de présence, si la fortune de leur femme dépasse un certain chiffre ? ceci serait nouveau, et d'une curieuse application ! Puis le projet a été, selon la coutume, renvoyé à une Commission.

Nous avons tenu à jeter sans plus tarder un cri d'alarme, comptant qu'il sera entendu par les organisations féminines, de Genève d'abord, de toute la Suisse ensuite. Car il y va d'une question trop importante pour le statut de la femme, pour que toutes ne s'en occupent pas.

E. Gd.

— Mrs. Jossie Adamson, députée travailliste anglaise, a été nommée secrétaire adjointe au Ministère des pensions.

— Une femme, Mme Sylvia Vacani da Motta Rezende vient d'être nommée professeur de géologie à l'Université de Rio-de-Janeiro. C'est la première fois que pareil fait se produit.

Beaucoup plus près de nous, l'Université de Neuchâtel vient d'admettre comme privat-docent Mlle Claire-Eliane Engel, Dr. ès-lettres, qui fait durant ce semestre un cours sur le théâtre anglais des XVII^e et XVIII^e siècles.

— Lors du récent concours de portraits, dit concours Harvey, qui vient d'avoir lieu à Genève, le jury à l'unanimité a attribué le premier prix, à Mme G. Hainard-Roten, qui l'a ainsi emporté sur 38 concurrents presque tous masculins. L'œuvre primée est un portrait de fillette aussi expressif que vivant. Toutes nos félicitations.

Est-ce vraiment un comble ?...

Le journal *La Patrie valaisanne* part en guerre contre le président de la commune de Chippis, qui, ayant la chance d'être le père d'une fille intelligente et débrouillarde, lui confie diverses fonctions qu'elle paraît remplir au mieux, ce qui suscite l'ire de ceux qui n'estiment pas que ce soit là le domaine d'une humble femme : distribution des cartes de rationnement, des patentes, procès-verbaux de la police locale, etc., etc. Mais ce que notre bouillant confrère déclare être un comble, c'est que, lors de la dernière réunion des présidents et des secrétaires communaux du district de Sierre, ce fut cette élégante jeune personne qui, au moment de l'appel des présences, répondit en lieu et place du président et du secrétaire de la commune de Chippis. Pour le coup, c'en était trop, et *La Patrie valaisanne* de monter sur ses grands chevaux, en déclarant que « les renseignements fournis à cette réunion devaient l'être par ceux qui les connaissent de première main... »

Mais puisque cette jeune fille remplace si souvent son père, n'a-t-elle pas toutes chances d'être mieux au courant que qui que ce soit de tous ces détails d'administration intérieure ?... Et c'est pourquoi, loin de déclarer « que c'est un comble », nous pensons que voilà la preuve faite par la pratique qu'une femme peut rendre d'innombrables services comme secrétaire de commune — en attendant d'être officiellement autorisée à remplir ce poste !

Salaires égaux...

Nous reproduisons d'après notre confrère d'Aarau, *Die Frau in Leben und Arbeit*, ce tableau comparatif des salaires masculins et féminins dans diverses industries suisses (salaire horaire).

	Hommes ouvriers qualifiés	Hommes ouvriers non qualifiés
Industrie métallurgique	1.38	1.08
Industrie textile	1.06	0.92
Industrie du papier	1.30	1.02
Industrie chimique	1.44	1.21
Industrie de l'alimentation	1.41	1.18

« Nous n'ignorons pas, ajoute notre confrère, que, dans ces industries, le travail féminin et le travail masculin sont souvent très différents, et que, souvent aussi, la main d'œuvre féminine qui y est employée n'est pas qualifiée. Il n'en reste pas moins que cette différence entre les deux dernières classes d'ouvriers de ce tableau est frappante et attristante. »

Et, ajouterons-nous de notre côté, que devient avec de pareils chiffres de salaires féminins la légende des bas de soie dans lesquels se pavant les ouvrières « qui gagnent trop » ?...

Telles qu'ils nous ont vues...

Tel est le titre — au masculin seulement ! — du volume alerte, vivant, évocateur, parfois même émouvant, qu'ont eu l'heureuse idée de faire paraître les Editions Labor (Genève), et dont le succès a été tel que la première édition a été enlevée en quelques jours. Heureuse idée en effet de demander à ces hôtes de sept mois que furent les internés français d'une des armées de l'Est de nous faire connaître par la plume ou le crayon leurs impressions, leurs souvenirs et leurs récits touchant le pays qui leur offrait asile et ses habitants. Et comme parmi ces officiers, sous-officiers et soldats de France, se trouvaient de bonnes plumes et d'excellents crayons, le résultat de cette collaboration n'a pu qu'être captivant.

Or, la population suisse, ce ne sont pas seulement, comme en matière de droit de vote, des hommes. Ce sont aussi des femmes, et c'est pourquoi il nous a paru intéressant de relever pour nos lectrices les évocations et les jugements portés ainsi sur nos Confédérées de la campagne. Car n'oublions pas que c'est uniquement dans quelques bourgs ou villages de Suisse allemande (Emmenthal, Suisse centrale, Thurgovie) qu'ont été installés ces internés, et qu'ils ont pu connaître des femmes suisses, avec lesquelles plusieurs d'entre eux entraînaient en rapports certainement pour la première fois

de leur vie. Leurs croquis sont-ils ressemblants ? en reconnaissons-nous les modèles ? nous reconnaissons-nous nous-mêmes dans les synthèses générales que, par comparaison avec les femmes françaises, ils essayent d'établir ? Nous serions intéressées par l'opinion sur ce point de nos lectrices, en grande majorité Romandes et citadines et qui, peut-être de la sorte, et justement du fait de ce recul, pourront mieux estimer la valeur et le bien-fondé de ces jugements. Mais ce que, comme nous, assurément, elles ne manqueront pas de relever, c'est le chant émouvant de reconnaissance qui s'élève à chaque page pour ce qui a été fait pour ces hommes par nous — et qui a été si peu en regard des détresses dont nous avons senti toute l'étendue.

M. F.

La femme suisse

...La France, a-t-on dit, est un pays où la femme règne sans gouverner.

C'est vrai peut-être, mais au prix de quels sacrifices ?

On ignore bien souvent à l'étranger ce qu'est une femme française ; on lui fait une réputation de légèreté qui est entièrement fautive. Quiconque a pénétré dans les campagnes ou dans la bourgeoisie peut dire à quelle somme d'abnégation, de dévouement, d'amour maternel ou conjugal elle peut parvenir. Incontestablement, elle règne, mais elle règne par la vertu de sa modestie, de son travail minutieux, de la gêne qu'elle s'impose pour satisfaire l'égoïsme trop naturel à l'homme, son seigneur et maître.

Ce que l'on voit en Suisse est différent.

¹ Les internés en Suisse, 1940. Préface de G. Scapini. 1 volume de 192 pages, avec de nombreuses illustrations.